



Henri Caffarel, prophète pour notre temps
Colloque International – 8 & 9 Décembre 2017

COMMUNICATION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LA CAUSE DE CANONISATION DU PÈRE HENRI CAFFAREL

Père Angelo Paleri

Mon propos d'aujourd'hui est de vous illustrer, en tant que postulateur, l'état de l'avancement de la cause de canonisation du père Henri Caffarel

Avant de vous présenter ce qui a été réalisé à ce jour, je souhaite mentionner une lettre apostolique publiée par le pape François, le 11 juillet 2017, en forme de motu proprio: *Maiorem Hac Dilectionem*, sur l'offrande de la vie. De nombreuses personnes m'ont demandé si elle change quelque chose pour la cause du père Henri Caffarel. Cette lettre apostolique ne change rien pour la cause du fondateur des Équipes Notre-Dame. Elle introduit seulement un autre type de procédure qui s'appelle 'l'offrande de la vie', et qui se réfère aux personnes qui auraient pu éviter la mort, mais qui ont choisi de rester dans leur contexte de vie, même si cela signifiait pour elles aller à l'encontre de la mort.

Nous savons que la demande d'ouvrir la cause sur la vie, les vertus héroïques, la réputation de sainteté et de signes du père Henri Caffarel est venue principalement des nombreuses équipes brésiliennes. C'est ainsi qu'en 2005 se constitue l'Association « Les Amis du père Caffarel », pour soutenir ce long processus en tant qu'Acteur de la cause.

Deux documents étaient nécessaires pour formuler la demande d'ouverture de l'enquête diocésaine, à savoir la validation de la part de la Congrégation pour les Causes des Saints de l'autorisation du diocèse de Beauvais (dont dépend Troussures) de réaliser l'enquête diocésaine à Paris (*competentia fori*) : elle a été accordée le 9 septembre 2005 et la vérification de l'absence de raisons contraires à cette même enquête (*nihil obstat*) attribuée le 15 octobre 2005.

Le 25 Avril 2006 l'archevêque de Paris, Mgr André Vingt-Trois, accorde donc l'ouverture de l'enquête diocésaine, qui se déroule du 6 mars 2007 au 18 octobre 2014.

Le 10 novembre 2014 les Actes de l'enquête diocésaine de Paris sont remis à la Congrégation pour les Causes des Saints à Rome et sont examinés, comme il est d'usage, pendant un an. Ainsi le 9 octobre 2015 la Congrégation pour les Causes des Saints accorde le vote de validité à l'enquête diocésaine, et le 6 novembre 2015 le Rapporteur est nommé en la personne du père Zdzisław Józef Kijas. À partir de cette date, la rédaction de la *Positio* commence, la tâche est confiée au père Paul-Dominique Marcovits, en sa qualité de collaborateur.

Jusqu'en décembre 2016, le collaborateur pour la préparation de la *Positio* a élaboré le *Summarium Testium* qui est la synthèse des dispositions procédurales et extra-procédurales présentées pendant l'enquête diocésaine de Paris.

Au cours de cette année 2017, Mgr François Fleischmann et Mme Marie-Christine Genillon ont aidé le père Paul-Dominique Marcovits dans le travail de recherche concernant la documentation (documents, textes, conférences...) pour la rédaction du *Summarium Documentorum*.

Ensuite, il y aura la rédaction de la *Biographia ex Documentis* et enfin de l'*Informatio* pour compléter la *Positio*. Tout cela concerne la *Positio* sur la vie, les vertus et la réputation de sainteté et de signes.



Henri Caffarel, prophète pour notre temps

Colloque International – 8 & 9 Décembre 2017

De plus nous devons chercher, parmi les grâces attribuées à l'intercession du père Henri Caffarel, une grâce qui pourrait être soumise à l'examen et à la critique des médecins chargés de l'expertise clinique. Jusqu'à présent plusieurs grâces attribuées au père Henri Caffarel nous ont été signalées, mais elles ne témoignent que de la réputation de sainteté et de signes, et ne peuvent donc être portées à l'examen et à la critique des médecins chargés de l'expertise clinique. Ces signalements sont sans aucun doute importants, car ils sont le reflet d'une confiance diffuse dans l'intercession du Serviteur de Dieu. Nous soulignons que différentes guérisons ne nous ont été communiquées que plusieurs années après avoir eu lieu ; nous espérons donc que, dans le monde, il existe des guérisons en mesure d'être reconnues comme de véritables miracles.

Toute guérison physique, qui pourrait être approuvée comme miracle, doit se baser sur le dossier médical détaillé qui retrace toute la chronologie de la pathologie. Avant de commencer une enquête diocésaine sur un miracle possible, la documentation clinique sera examinée par un membre du Collège des médecins du Vatican. À la fin de l'enquête diocésaine sur l'éventuel miracle, il faudra rédiger une *Positio* pour la reconnaissance du miracle.

Je souhaite maintenant vous faire part d'une dernière réflexion concernant la durée, car de nombreuses personnes me demandent: « Quand est-ce que le père Caffarel pourra être béatifié ? ».

Tout d'abord il faut calculer le temps nécessaire pour conclure la rédaction de la *Positio* et celui de son examen par les deux Commissions de la Congrégation, à savoir le Congrès Particulier des huit Théologiens Consulteurs avec le Promoteur de la Foi et la Session Ordinaire des Cardinaux et Évêques (cette commission est composée d'au moins seize prélats sur les vingt convoqués) avec le Préfet et le Secrétaire de la Congrégation.

La réponse à la question posée dépend bien sûr du fait de trouver un miracle présumé qui pourra être présenté à l'examen des experts médecins et être reconnu comme un véritable miracle sur lequel instruire, dans le diocèse où il a lieu, une enquête diocésaine sur le miracle et la réputation de miracle. Ensuite, il faudra rédiger une *Positio* sur cette enquête diocésaine, qui devrait demander moins de temps que pour celle sur les vertus.

Nous espérons tous que les étapes qui restent à accomplir seront résolues dans les plus brefs délais mais, en étant réaliste, plusieurs années risquent d'être nécessaires pour arriver à l'examen de la *Positio* sur les vertus, également pour instruire une enquête diocésaine sur une guérison présumée miraculeuse, pour rédiger la *Positio* et faire examiner cette dernière par la Congrégation pour les Causes des Saints.

Je termine mon exposé en vous suggérant de réciter le plus souvent possible la prière pour la béatification du Serviteur de Dieu, Henri Caffarel.

Merci